



Amende forfaitaire non reçu après 2 semaines

Par **conte paul**, le **22/10/2016** à **09:26**

Bonjour, j'ai été verbalisé il y à 2 semaines et je n'ai pas encore reçu chez moi le courrier pour payer l'amende forfaitaire de 90 euros...est-ce normal? et sinon que puis-je faire comme démarches avant de recevoir une amende majorée? merci de me répondre et de m'aider paul

Par **Maitre SEBAN**, le **25/10/2016** à **14:43**

Bonjour,
C'est parfois un peu plus long, patientez encore...\$Sinon vous pouvez vous rendre à la trésorerie pour régler l'amende.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

[avocat permis de conduire](#)

Par **Tisuisse**, le **25/10/2016** à **15:11**

Bonjour,

S'agissant d'une infraction de classe 4 soit l'agent verbalisateur a opté pour le cas 4, donc amende forfaitaire, et le CACIR de Rennes va adresser l'avis de contravention à l'adresse qui lui est communiquée sur le PV de constatation, il faut alors patienter, soit l'agent a opté pour le cas A, comparution au tribunal, donc il n'y aura pas d'amende forfaitaire puisque le cas 4 est incompatible avec le cas A.

Par **conte paul**, le **25/10/2016** à **18:02**

bonjour,

Merci de d'avoir répondu à ma question, je vais patienter encore un peu et si je ne reçois toujours rien, je ferais ce que vous me conseillez en allant à la trésorerie de mon arrondissement.

Bien cordialement